



Richard Bell
Président - directeur général

Le 25 avril 2003

Monsieur François Proulx
Inspecteur général des institutions financières
Direction du développement des normes
800, place d'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y5

Monsieur,

C'est avec plaisir que SSQ Groupe financier a pris connaissance du document intitulé *Réexamen de l'information à fournir au point de vente des fonds distincts et des organismes de placement collectif*. Nous avons étudié attentivement les propositions qui sont faites pour modifier les documents et les pratiques. L'esprit général de ces propositions nous convient, mais nous avons tout de même certains commentaires à apporter. Vous trouverez ci-annexé des réponses aux questions posées dans le *Réexamen*, des commentaires sur les différents documents proposés et des questions de notre part.

SSQ Groupe financier a été heureux d'être consulté et nous espérons connaître bientôt les résultats du *Réexamen* et le plan d'application.

Pour de plus amples commentaires, je vous invite à communiquer avec M. Michel Pelletier, directeur de l'Actuariat et du marketing, au 1 888 900-3457, poste 5210.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

Richard Bell

APERÇU DE LA SITUATION

Question 1 Êtes-vous d'accord qu'il existe un décalage entre la théorie et la pratique tel que nous le décrivons dans la présente partie du document de consultation? Y a-t-il des différences entre les fonds distincts et les OPC dont nous devrions tenir compte pour continuer d'améliorer leur régime d'information respectif?

Nous avons tout à fait compris l'analyse de la situation actuelle que vous présentez et nous pouvons d'emblée vous confirmer que les pratiques et documents en vigueur sont en effet inadéquats et ne répondent pas aux besoins de nos consommateurs, en plus de générer des coûts importants.

Les différences entre les fonds distincts et les OPC impliqueront des ajustements dans les textes, mais ne devraient pas selon nous affecter l'organisation des documents en sol.

Question 3 Nos propositions exigent des exploitants qu'ils affichent sur leur site Web le document de base et les documents d'information continue de chacun des fonds qu'ils gèrent. Le CICV qu'utilise une société d'assurances pour ses fonds distincts devra également être accessible par voie électronique et sur support papier (sur demande). Quels sont selon vous les avantages et les inconvénients de cette façon de procéder?

Nous sommes d'accord pour considérer que le fait de rendre disponible un document sur le site Internet équivaut à le distribuer. L'Internet permettra de mettre à jour plus fréquemment les informations présentées et réduira les coûts d'impression.

Le principal avantage de cette proposition est monétaire et réside dans l'abolition de l'envoi des états financiers aux consommateurs. De plus, des mises à jour plus fréquentes seront possibles sur le site Internet. Les représentants et consommateurs seront ainsi assurés d'avoir l'information la plus récente et la plus juste possible.

Cependant, nous nous demandons si légalement, le CICV implique que les politiques de placement (incluses dans le document de base) soient remises sur support papier à la signature du contrat. Il faudrait que les organismes concernés statuent sur ce point pour valider la légalité du contrat lorsque les politiques sont rendues disponibles sans être remises en mains propres.

LE DOCUMENT DE BASE

Question 4 Nous recommandons que les consommateurs aient accès (soit par voie électronique, soit, s'ils le souhaitent, sur support papier) à un document de base propre au fonds de leur choix. Serait-il possible ou souhaitable de permettre qu'un document de base décrive plus d'un fonds - par exemple, tous les fonds d'une même famille de fonds? Pourquoi? Comment ce document fonctionnerait-il?

Il nous semble exagéré de faire un document par fonds, compte tenu que plusieurs des renseignements seront identiques d'un fonds à l'autre (le mode d'achat et de rachat, les risques, les fournisseurs, les garanties peuvent être resumés par classe d'actifs).

Comme ce document sera surtout un élément pratique pour le représentant et un outil de référence sur notre site Internet, nous préférons qu'il n'y ait qu'un document avec une section commune à tous les fonds et une section qui résume, sous forme de tableau par exemple, les particularités de chacun des fonds (les objectifs et stratégies détaillés). Cette méthode éviterait les répétitions lourdes et inutiles.

Nous souhaitons avoir la possibilité d'arrimer ce document aux documents légaux que nous devons utiliser (contrats) et d'y inclure une section sur les dépôts garantis. Bien que ces produits ne sont pas soumis aux mêmes règlements, il serait beaucoup plus pratique pour un consommateur d'avoir l'information sur son achat dans un document unifié qui engloberait tous les autres produits offerts.

LE SOMMAIRE DU FONDS

Question 6 **Veillez nous faire part de vos observations sur les questions pratiques soulevées dans l'encadré précédent. Décrivez comment les brochures publicitaires et autres outils de vente sont distribués et mis à jour à l'heure actuelle, tant au niveau des exploitants qu'au niveau des représentants.**

Ce sommaire sera certainement un outil de vente pratique et complet. Il serait cependant utile de déterminer une fréquence raisonnable qui informera adéquatement le représentant en premier lieu mais qui évitera des mises à jour trop fréquentes des documents et des sites Internet.

Le sommaire pourra se retrouver sur le site Internet et pourra être téléchargé en format PDF. Ainsi, le représentant comme le consommateur pourront avoir accès aux informations les plus récentes. Nous sommes d'avis qu'il est irréaliste de produire des copies papier de chacun des sommaires et de les fournir aux représentants. Cette pratique serait extrêmement complexe et augmenterait considérablement nos coûts. De plus, nous doutons que les représentants puissent facilement gérer des dizaines de sommaires différents pour chaque exploitant avec qui il fait affaire.

Cependant, nous pourrions fournir périodiquement aux représentants (par exemple deux fois par année) un exemplaire du « guide général sur les fonds » que nous décrivons à la Question 9 plus loin. Ce guide regrouperait tous les sommaires. Lors de ces envois, nous donnerions l'instruction de jeter la version précédente du document.

Rien n'empêche cependant de mettre à jour les sommaires plus souvent sur notre site Internet, par exemple aux trimestres, et les représentants comme les consommateurs pourraient télécharger ces versions ou appeler notre Service à la clientèle pour en avoir des copies sur support papier.

Question 7 **Pouvons-nous atteindre notre objectif d'investir les consommateurs du pouvoir de prendre des décisions de placement averties sans exiger qu'un sommaire leur soit remis? Est-il nécessaire que les consommateurs aient un document écrit au point de vente?**

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'imposer la remise d'un document particulier à la signature du contrat. Une phrase spécifiant sur le formulaire que le consommateur admet que toute l'information lui a été offerte et mise à sa disposition suffit. Nous pensons qu'il est de sa responsabilité de s'informer avant de signer et de nombreux moyens sont mis à sa disposition pour le faire.

Question 8 **Veillez nous transmettre vos observations concernant le contenu proposé du sommaire.**

Le contenu proposé nous convient. Il serait cependant particulièrement important, compte tenu de la croissance des fonds de fonds, de statuer sur la présentation des rendements passés en présence par exemple d'un historique de rendement du fonds sous-jacent. Le *Projet de pratique exemplaire* déposé par l'ACCAP à ce sujet a fait un premier pas dans cette direction, mais de nombreuses questions restent en suspens pour diriger la façon d'harmoniser ces rendements avec ceux du fonds distinct lui-même.

De plus, comme nous le précisons à la section « Le dossier d'information continue », les « rapports périodiques sur le rendement du fonds » pourraient être inclus dans le sommaire pour éviter une production de document inutile et répétitive.

Question 9 **Quels sont selon vous les avantages et les inconvénients d'un sommaire incluant des renseignements sur plus d'un fonds? Pourquoi voudrait-on d'un document regroupé, si un tel document est susceptible de devenir lourd et complexe?**

Nous avons la nette impression que le format en feuilles détachées aura un désavantage important : le représentant aura du mal à présenter des comparaisons des fonds et des classes d'actifs et aura de la difficulté à se retrouver dans cette grande quantité de « feuilles volantes ». C'est pourquoi nous envisageons de créer un « guide général sur les fonds offerts ».

Nous entrevoyons la possibilité de créer pour les représentants un document qui regrouperait tous les sommaires des fonds pour leur fournir un outil de référence convivial. De plus, ce guide général sur les fonds offerts leur permettrait de facilement faire une première approche comparative pour des consommateurs qui ne savent pas du tout dans quelles classes d'actifs investir et qui hésitent entre plusieurs groupes de fonds. Ce guide serait uniquement destiné aux représentants. Le sommaire séparé sera disponible en format PDF sur le site Internet et pourra être imprimé pour le donner au consommateur, s'il le souhaite.

Ce guide général pourrait inclure une section supplémentaire destinée uniquement aux représentants et qui leur fournirait de l'information additionnelle sur les commissions et des informations financières spécialisées qui pourraient être utiles dans le processus de vente sans toutefois être à la portée du consommateur moyen.

LE DOSSIER D'INFORMATION CONTINUE

Les « rapports périodiques sur le rendement du fonds » inclus dans ce dossier nous posent certains problèmes et demanderaient des éclaircissements supplémentaires.

Premièrement, sa fréquence de production, si elle est différente de la production des états financiers, oblige à créer un deuxième document séparé, ce qui corrompt l'objectif de produire le moins de documents différents possible.

De plus, nous considérons que le sommaire des fonds remplira ce rôle d'informer sur les rendements. Nous ne voyons pas la nécessité de dédoubler ainsi l'information sur le rendement. Si par « rapports périodiques sur le rendement du fonds » vous entendez principalement les « Faits saillants financiers », ils pourraient continuer à apparaître dans les états financiers, à la même fréquence qu'eux.

Si les consommateurs, après la vente, souhaitent avoir plus d'information sur le rendement qu'il n'en est fourni dans les états financiers, ils pourront demander de recevoir le sommaire ou aller le consulter sur le site Internet. En effet, même si le sommaire s'adresse surtout aux consommateurs avant la vente, l'information demeure pertinente aussi après la vente.

LE GUIDE DU CONSOMMATEUR

Question 10 Veuillez nous faire part de vos réactions à l'égard des questions pratiques soulevées dans l'encadré précédent.

Ce guide doit effectivement être un outil standardisé écrit par les autorités concernées. Nous aimerions cependant avoir plus de précisions quant au processus d'impression et de distribution de ce document. Qui en fera la production? Qui en paiera les frais d'impression? Si chaque entreprise imprime le document, est-ce que les autorités devront approuver ces documents? N'est-il pas envisageable que ce soit les autorités qui produisent le document, en donnant une certaine quantité sur support papier aux entreprises et fournissent le document en format électronique?

Question 11 Veuillez nous transmettre vos observations sur le contenu du projet de guide du consommateur figurant à l'annexe 1.

Le texte proposé à l'annexe 1 est intéressant, mais nous sommes d'avis qu'il faudrait tenter d'uniformiser l'information des fonds distincts et des OPC pour éviter la confusion.

PRATIQUES ET COÛTS

Question 12 Veuillez nous faire part de vos observations à l'égard de la période de réflexion allouée par la suite d'un achat de titres d'OPC ou de fonds distincts. Si vous êtes d'avis qu'elle devrait être conservée (ou allouée dans le cas des fonds distincts), expliquez pourquoi? Quelles mesures devraient être prises pour tenir compte d'une fluctuation du cours des titres des fonds durant la période de réflexion? Comment pouvons-nous empêcher les adeptes de profiter de la période de réflexion pour jouer à la bourse? Quelle durée devrait-on allouer aux consommateurs pour réfléchir à leur placement?

Nous ne croyons pas qu'il est souhaitable de donner un délai de réflexion au consommateur après l'achat. Une phrase spécifiant sur le formulaire que le consommateur admet que toute l'information lui a été offerte et mise à sa disposition suffit. Nous pensons qu'il est de sa responsabilité de s'informer avant de signer. De plus, les complications administratives d'un tel délai seraient nombreuses. Il faudrait par exemple instaurer un système d'ajustement au marché dans le cas où le marché aurait baissé lors de la période de réflexion.

Question 13 Même si nous comptons préparer une analyse coûts-avantages en bonne et due forme, nous souhaitons connaître votre opinion sur les coûts et les avantages de nos propositions. Veuillez nous faire part de vos observations et expliquer votre analyse.

Le principal avantage monétaire de ces propositions réside dans l'abolition de poster une copie papier des états financiers aux consommateurs. Ce document volumineux et aride étant pratiquement toujours jeté aussitôt reçu, nous économiserons donc sans pour cela sacrifier de l'information essentielle.

Cependant, les coûts de production et d'envoi des documents aux représentants augmenteraient en fonction de la fréquence de la mise à jour des documents. Nous proposons un envoi systématique du « guide général sur les fonds offerts » par semestre, avec la mention que les sommaires sont mis à jour plus fréquemment sur le site Internet. Le document de base pourrait être envoyé uniquement lors de mises à jour importantes. Bref, nous croyons qu'il serait possible de transmettre aux représentants des copies papier à des fréquences réduites en les avisant qu'ils peuvent visiter notre site Internet ou appeler notre Service à la clientèle pour des mises à jour plus fréquentes, ceci dans le but de réduire les coûts.

Nous aimerions savoir si l'analyse de la situation et les solutions proposées concernent seulement les produits individuels ou si les produits collectifs seront inclus dans vos recommandations.